



LES CONDITIONS D'UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE, SOLIDAIRE ET JUSTE ICI ET MAINTENANT



Conditions votées au Congrès du 29 mai 2010

Article 1 – Dans une société égalitaire, solidaire et juste, un travail de qualité s'équilibre avec la vie personnelle.

Sur le marché du travail actuel, les femmes occupent les emplois les plus précaires. Elles dénoncent leurs piétres conditions de travail, la non-reconnaissance de certaines formes de travail et les multiples discriminations qu'elles subissent, notamment par rapport à leurs charges familiales. À cet égard, le manque structurel de places d'accueil pour les enfants et de services de proximité adéquats est également pointé. Ce sont les éléments sexistes, capitalistes et racistes du monde du travail qui sont ici vivement critiquées : précarité, exclusion, dévalorisation, compétitivité, épuisement, exploitation, contrainte. Mais pour les femmes, il faut aussi développer une autre conception du travail et de sa place dans la société. Le travail doit faire partie d'un tout, c'est-à-dire s'équilibrer avec d'autres activités importantes pour la qualité de vie de toutes et tous : temps pour soi et pour les autres, activités créatives, sportives, culturelles, bénévoles, politiques ou autres.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

1.1. Le travail est un moyen d'autonomie et d'émancipation, tant sur le plan matériel que social. Chacun-e peut choisir librement son travail. Il donne accès à des revenus qui permettent l'autonomie financière et à des droits complets en matière de sécurité sociale. Il permet un équilibre entre les différents temps de vie des personnes.

1.2. La collectivité reconnaît que le travail participe de la qualité de vie, mais n'en est qu'une dimension. Elle donne les moyens à toutes et tous de construire cette qualité de vie :

- en aménageant le travail et son partage ;**
- en créant des services aux personnes suffisants et de qualité ;**
- en reconnaissant la place essentielle d'autres sphères que le travail (sphère sociale, politique, familiale, culturelle, etc.).**

Article 2 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, l'autonomie financière est garantie à toutes les femmes, tout au long de la vie.

Les femmes considèrent leur accès à une autonomie financière comme une priorité. Mais cet accès n'est pas donné à tout le monde aujourd'hui, et encore moins à toutes les femmes. Elles sont notamment confrontées aux petits boulots précaires et à la course permanente pour tout concilier, ce qui les pousse parfois à se retirer partiellement ou totalement du marché du travail. De plus, les femmes ne peuvent pas vraiment compter sur le principe de l'autonomie financière au moment de l'orientation et de la formation ni quand arrive la pension. Ceci est encore plus flagrant lorsque certaines circonstances de la vie viennent influencer la construction de cette autonomie : période de chômage, maladie personnelle ou d'un proche, naissance d'un enfant, sans oublier tous les accidents de parcours. Enfin, le système de protection sociale (sécurité sociale et aide sociale) ne considère les femmes que comme « faisant partie d'un ménage » et encourage certains « choix » qui mènent à la précarité ou à la dépendance, notamment à l'égard du conjoint (statut de cohabitant, droits dérivés, etc.).

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

2.1. Les revenus du travail permettent aux femmes de vivre dignement et leur garantissent une autonomie financière à long terme.

2.2. Les revenus de remplacement protègent les femmes de la précarité et sont adaptés aux besoins de la société actuelle. Ils sont suffisants pour permettre aux femmes de s'en sortir et de rebondir.

2.3. Les femmes ont réellement les moyens de se construire individuellement des droits personnels à la sécurité sociale et leur situation familiale n'est pas un motif pour diminuer les prestations auxquelles elles ont droit.

Article 3 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, le modèle de consommation est durable, équitable et accessible à toutes et tous.

La société de consommation, qui provoque notamment gaspillage, surendettement, diktat publicitaire, est ressentie comme violente. Les femmes identifient clairement le système capitaliste comme cause de leur précarité et pensent que « consommer n'est pas vivre ! ». Certes, il existe bien des discours sur la nécessité de consommer moins ou autrement. Mais les femmes mettent en doute le fait que toutes les femmes sont concernées de la même manière par ces discours. En effet, dans le contexte actuel, de plus en plus de femmes ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux (logement, alimentation, santé, mobilité, etc.) ou à ne pas se sentir exclues socialement à cause de leur faible niveau de vie. Quant à l'idée de répartir plus équitablement les richesses, la première étape pour les femmes consiste à réduire l'écart entre les différents revenus. Cela passe plutôt par une remise en question des mécanismes qui favorisent les plus riches, et certainement pas par une dégradation de la situation du plus grand nombre. Pour penser une juste répartition des richesses, il faut aussi mettre en place un processus démocratique, incluant les femmes.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

3.1. Les alternatives concrètes à la société de consommation tiennent compte des conditions de vie des femmes, de leur précarité et des inégalités qu'elles vivent.

3.2. Une répartition alternative des richesses ne peut en aucun cas provoquer une nouvelle concurrence entre les moins précaires et les plus précaires (femmes, hommes, du Nord comme du Sud). Elle vise toutes les sources de revenus et de richesses.

3.3. Tous les changements de comportement individuels et collectifs pronés au nom du développement durable favorisent aussi l'émancipation des femmes et un partage égalitaire des tâches et des rôles.

Article 4 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les soins aux autres sont une responsabilité collective.

Les femmes veulent une société où elles n'assument plus toutes seules une série de tâches. Cela concerne bien sûr les tâches domestiques qui assurent une qualité de vie à l'entourage, mais aussi toutes les tâches et attitudes liées au soin des autres – et notamment des plus vulnérables comme les nourrissons, les enfants, les malades, les aîné-e-s, les personnes handicapées, dans la détresse. Ces tâches leur tiennent à cœur dans la mesure où elles incarnent une fonction sociale et une valeur qu'elles considèrent comme essentielles à la vie en société. Mais elles dénoncent la persistance d'une conception des rôles sociaux qui attribue naturellement ces tâches aux femmes. D'autant que cela a des conséquences sur leur vie : perte d'autonomie, culpabilité, souffrances psychiques, sentiment de dévalorisation, problèmes de santé.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

4.1. Les soins aux autres relèvent de la responsabilité collective de toute la société, c'est-à-dire qu'il existe en suffisance des services accessibles et de qualité permettant de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil, d'éducation, de développement, d'accompagnement des personnes dépendantes.

4.2. Cette prise en charge des soins aux autres est également partagée par les hommes, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

4.3. Les services mis en place dans ce cadre n'ont pas pour seul objectif de favoriser l'accès des femmes au marché du travail. Ils sont au bénéfice de la collectivité en favorisant le bien-être, la sociabilité, l'accompagnement de tous leurs bénéficiaires, usagères et usagers. De ce fait, ils garantissent aussi une égalité de tous et toutes face à des droits comme la santé, l'éducation, la culture, etc.

Article 5 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les professions de soins aux autres sont reconnues et valorisées.

Plutôt dévalorisées et majoritairement choisies par les femmes, ces professions sont, comme d'autres, touchées par la précarisation du marché du travail. Certains de ces métiers ne jouissent même pas d'un statut de travail à part entière. De plus, beaucoup de femmes sans papiers ou travaillant au noir accomplissent chaque jour des tâches de soins aux autres dans des conditions très difficiles. Ignorant délibérément toute la complexité des professions de soins aux autres, la société considère qu'elles relèvent d'une disposition "naturelle" des femmes, sans aucune valeur économique. Pourtant, ces métiers nécessitent un ensemble de compétences (savoirs techniques et pratiques) et d'attitudes (disponibilité, capacité d'écoute et d'observation, patience, bienveillance, etc.) adaptées à la prise en charge de personnes demandant des soins. Enfin, les professionnel-le-s de ces secteurs ont également un rôle à jouer dans la transmission de modèles et de valeurs puisqu'elles et ils interviennent auprès des personnes, des enfants, des familles.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

5.1. Les professions de soins aux autres sont valorisées financièrement et socialement. Elles s'exercent dans un cadre collectif favorisant les bonnes conditions de travail, la professionnalisation, l'amélioration des qualifications nécessaires et adéquates pour le travail dans ces secteurs. Elles répondent aux conditions d'un travail de qualité tel qu'énoncées dans l'article 1.

5.2. Les compétences demandées par ces métiers sont reconnues et valorisées sur le plan professionnel et indépendamment du sexe des personnes. Elles donnent toute leur place aux aspects relationnels et humains. Elles sont l'expression d'une valeur qui doit être portée par toute la société.

5.3. La dimension d'égalité entre les sexes est présente dans l'éthique et les pratiques des professionnel-le-s des secteurs des soins aux autres.

Article 6 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les femmes disposent réellement de temps pour elles.

Les femmes ont l'impression de devoir négocier du temps pour elles avec leur entourage ou avec elles-mêmes, voire parfois de l'arracher à d'autres obligations. Quand elles le font, elles ressentent souvent de la culpabilité. Leurs projets personnels attendent par exemple souvent que les enfants soient grands. Pourtant, elles ont besoin de pouvoir souffler, relâcher un peu les tensions constantes qu'elles vivent, sortir de leur cadre de vie habituel. Ces sentiments de culpabilité et ces tensions peuvent alimenter des problèmes de santé, notamment de santé mentale. Les femmes s'en inquiètent pour elles-mêmes mais aussi parce qu'elles craignent que leur état n'affecte leurs proches. Évidemment, des services aux personnes adéquats et en suffisance, un partage des responsabilités domestiques et familiales (cfr. article 4) ainsi qu'un aménagement plus égalitaire du travail (cfr. article 1) contribuent en partie à libérer ce temps. Mais il faut aussi que les mentalités changent, car une diminution du temps consacré au travail ne signifie pas nécessairement pour les femmes une augmentation de temps libre. Dans cette optique, le fait de participer à des échanges avec d'autres femmes sur ce thème est considéré comme très important au même titre que le fait de juste pouvoir souffler ou d'avoir un moment de convivialité.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

6.1. Les femmes ont, comme les hommes, le droit de prendre du temps pour faire ce dont elles ont envie sans devoir se justifier : loisirs, vie sociale, formation, engagement bénévole ou politique, activités créatives, etc. Cela fait intégralement partie de leur qualité de vie.

6.2. Des lieux collectifs (comme les groupes de parole par exemple) sont reconnus pour le soutien qu'ils apportent aux femmes en renforçant leurs capacités à dire non, à sortir des rôles imposés et de la culpabilité,... Dans cette optique, le rôle des mouvements féministes d'éducation permanente reste primordial.

Article 7 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les femmes sont libérées du poids des stéréotypes sexistes.

Les femmes dénoncent les stéréotypes qui les assaillent : femme parfaite, séduction, poids idéal, douceur féminine, passage obligé par le couple et la maternité, etc. Ces stéréotypes peuvent être particulièrement dangereux car ils ont des conséquences négatives pour les femmes : problèmes de santé (ex. : dépressions, troubles alimentaires), discriminations multiples notamment à l'emploi, exploitation humiliante du corps par les industries et la publicité sexiste. Ces stéréotypes sexistes ne sont pas construits de manière neutre. Ils constituent autant de moyens de pression sur les femmes, sur leurs corps, sur leurs pensées, sur leur vie, pour qu'elles s'efforcent de plaire aux hommes. Mais il ne suffit pas toujours d'avoir conscience de ces mécanismes pour s'en débarrasser et les femmes ont du mal à imaginer un monde sans aucun stéréotype. À leurs yeux, ces stéréotypes constituent des repères, tant au niveau individuel que pour toute la société. Elles les utilisent donc pour pouvoir se situer, mais ont besoin de plus de soutien pour les déconstruire. Dans ce sens, la sensibilisation de toute la population et des femmes à la question des stéréotypes sexistes apparaît également comme un levier de changement.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

7.1. Des moyens sont mis à la disposition des femmes pour qu'elles prennent conscience des stéréotypes sexistes, de leurs causes collectives et de leur influence.

7.2. Il y a une large sensibilisation de tous et toutes à la nécessité de supprimer les stéréotypes sexistes.

7.3. La diversité des images des femmes ainsi que les multiples chemins des femmes vers l'émancipation sont reconnus et respectés.

Article 8 – Dans une société égalitaire, solidaire et juste, la maternité n'est ni une obligation, ni une source de discriminations.

Les femmes ne souhaitent pas toutes être mères. Même si elles ont maintenant la possibilité de faire ce choix grâce à la contraception, certaines ressentent encore la maternité comme une obligation sociale très forte. De plus, les médias et les discours d'"experts" véhiculent souvent à propos de la maternité des images idéales, alors que la réalité est plus complexe. D'un autre côté, la maternité est une expérience qui rassemble bon nombre de femmes. Malheureusement, elle engendre aussi un certain nombre de difficultés, de discriminations qui peuvent freiner les projets de vie des femmes (stéréotypes de la bonne mère, culpabilisation, discrimination professionnelle envers les femmes enceintes ou les jeunes mères, manque de services de garde d'enfants, etc.).

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

8.1. Des représentations plus nuancées, moins idéalisées de la maternité ont droit de cité. De même, les femmes qui ne souhaitent pas être mère ne sont pas stigmatisées.

8.2. Toutes les mesures de soutien spécifique à la maternité (protection de la maternité, congés, intervention financière, suivi médical et social,...) ont également pour objectif de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. En parallèle, et conformément à l'article 4, les tâches et les rôles liés à la parentalité sont partagés de manière égalitaire et collective.

8.3. Tout ceci permet de changer le regard de la société et des femmes sur la maternité et d'en faire une expérience non-discriminante.

Article 9 - Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les violences et injustices à l'égard des femmes sont considérées comme l'expression du système patriarcal et combattues comme telles.

Les formes de violences à l'égard des femmes sont nombreuses et pas toujours visibles : violences économiques, conjugales, psychiques, physiques, sexuelles mais aussi institutionnelles (la justice et les lois), etc. Ces violences et injustices à l'égard des femmes sont très souvent reliées avec le machisme et les stéréotypes sexistes présents dans la société. Le phénomène des violences conjugales s'inscrit lui aussi tout à fait dans ce cadre. Cette violence est perçue par les femmes comme un moyen utilisé pour leur faire peur, pour les faire taire. Le fait d'en parler dans des groupes permet aux femmes de prendre conscience de l'ampleur de ces violences et de réaliser que nous sommes toutes concernées. Pour les femmes qui en sont victimes, c'est aussi un moyen de sortir de la culpabilité. Enfin, en général, les violences et les injustices restent trop souvent impunies. Les interventions de la police ou de la justice, par exemple, ne sont pas adéquates, trop tardives. Et il arrive trop souvent que la violence soit banalisée ou que la parole des femmes ne soit pas prise au sérieux.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

9.1. Les violences et les injustices faites aux femmes sont considérées par toute la société comme l'expression de la domination patriarcale. C'est aussi le cas des violences conjugales.

9.2. Ces injustices et ces violences sont combattues par des lois, des mesures et des services réellement égalitaires. Ceci exige toujours de prendre la parole des femmes au sérieux et de ne pas banaliser les violences ou les injustices.

Article 10 – Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les politiques et les institutions prennent en compte les besoins et les intérêts des femmes.

Trop souvent, les femmes doivent arracher les bonnes informations à des institutions (les services publics ou financés par le public) peu transparentes et très suspicieuses. C'est par exemple le cas des femmes chômeuses face à l'Onem. De même, les femmes d'origine immigrée sont plus que jamais contrôlées, suspectées d'être « soumises » et sommées de respecter des institutions qui, elles, ne les respectent pas. Face aux nombreux choix que les femmes ont à faire – emploi, formation, couple, consommation, maternité, éducation, santé, culture,... –, elles demandent de recevoir toutes les clés : informations, éducation, connaissances sur leurs droits, sur ce qui existe, sur les expériences déjà vécues par les autres, etc. Mais cela ne suffit pas. Les femmes voudraient également pouvoir faire valoir leur point de vue dans les décisions prises. Les élu-e-s politiques se doivent aussi de jouer un rôle dans la dénonciation des inégalités ou dans l'élaboration de propositions nouvelles pour les supprimer. Mais ces élu-e-s prennent encore trop de décisions qui limitent systématiquement les choix des femmes et ne tiennent pas compte de leurs conditions de vie ni de leurs aspirations.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

10.1. Les institutions garantissent de réels choix aux femmes par une information accessible, complète, compréhensible et transparente. Elles respectent la parole des femmes et leur projet de vie.

10.2. Les lois et les mesures politiques, sociales, économiques n'ont pas d'impact défavorable sur les femmes et ne reproduisent pas les priviléges.

10.3. Les responsables politiques et les institutions dénoncent systématiquement les inégalités et proposent de véritables mesures visant à les supprimer.

Article 11 – Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les femmes sont au cœur des luttes pour le changement.

La notion de « combat » comme mode d'action contre les inégalités ne remporte pas l'adhésion de toutes les femmes. Pour certaines, cela rappelle trop les rapports de force qu'elles souhaitent justement éliminer. Pour d'autres, c'est difficile à concilier avec l'image selon laquelle les femmes doivent être douces ou apaiser les conflits. Ceci peut également expliquer pourquoi l'éducation, perçue comme moins violente ou conflictuelle, apparaît systématiquement comme un levier de changement. Pourtant, les luttes collectives, les alliances et les mobilisations autour de revendications communes sont toujours convoquées par les femmes lorsqu'elles envisagent des changements. D'ailleurs, les femmes se décrivent volontiers elles-mêmes comme actrices de changement et soulignent leur volonté de trouver des solutions aux problèmes qu'elles connaissent bien. Pour cela, elles s'appuient sur la prise de conscience de la force, de la solidarité et de la visibilité qu'elles acquièrent quand elles sont en groupe. C'est aussi grâce à la connaissance de situations qu'elles vivent ou qu'elles voient autour d'elles que les femmes trouvent la motivation à s'engager dans une action plus collective. Enfin, elles rappellent que l'existence de mouvements comme Vie Féminine est importante pour porter la parole des femmes sur la place publique et défendre leurs droits.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

11.1. Toute la société reconnaît que l'implication des femmes est une condition nécessaire à tout changement vers l'égalité. Elle met donc en place des lieux et des processus de décision ouverts à la participation des femmes et donne à celles-ci tous les moyens nécessaires à cette participation (temps disponible, informations et formations, accès, légitimité, fonctionnement, etc.).

11.2. Les luttes féministes acquièrent une réelle légitimité, au même titre que les autres luttes sociales.

11.3. L'histoire de ces luttes et des acquis en matière de droits des femmes est valorisée et transmise à tous et à toutes.

Article 12 – Dans une société égalitaire, solidaire et juste, les femmes construisent des solidarités entre elles.

Tout d'abord les solidarités entre femmes ne doivent pas être confondues avec les actuelles stratégies de débrouille. En effet, celles-ci sont dues à des politiques privilégiant les solutions individuelles et privées plutôt que les solutions collectives et fonctionnent souvent comme un report des responsabilités d'une femme sur une autre femme. En outre, les solidarités entre femmes ne vont pas de soi : elles sont toujours à construire. Par exemple, quand il y a accord sur un principe, il arrive aussi que surgissent des dissensions jouant sur les différences d'âge, de statut, d'origine sociale ou économique, de milieu de vie, etc. Face à ces divisions, une écoute sans jugement reste une clé importante des rapports respectueux entre femmes. Mais cela ne suffit pas. Car c'est le système patriarcal, capitaliste et raciste qui sort gagnant de cette mise en concurrence entre femmes (travailleuses, chômeuses, femmes au foyer, femmes d'ici et femmes d'ailleurs, mères et femmes sans enfants, etc.). Pour les femmes, il est important en tout cas de travailler sans cesse à trouver des bases communes, de voir ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise. Elles réaffirment la place primordiale dans la société des solidarités et des moyens pour y parvenir.

Dans une société égalitaire, solidaire et juste,

12.1. Les femmes sont solidaires : un changement positif dans la vie d'une femme ne se fait pas au détriment des autres femmes.

12.2. Les femmes créent des liens entre elles grâce à des lieux collectifs, des alliances et des réseaux.

12.3. Les pratiques émancipatrices et créatives sont valorisées et transmises entre femmes.